

DEC150041DR15

Décision portant délégation de signature à M. Karim Belabas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5251 intitulée institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UMR5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est Jean-Marc Couveignes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Karim Belabas, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Belabas, délégation est donnée à Mme Pauline Raout, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Belabas et de Mme Pauline Raout délégation est donnée à Mme Fabienne Albi, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc Couveignes